

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 ■ Désignation

Le Centre de Formation et Recherche du Pôle de Thérapeutes est une section du Pôle de Thérapeutes S.A.S. Son siège social est fixé au 12, place du Champ de Foire - 76500 Elbeuf.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Pôle de Thérapeutes S.A.S.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Centre de Formation et Recherche du Pôle de Thérapeutes pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. La TVA au taux en vigueur est précisée..

Le règlement du prix de la formation est à effectuer au plus tard le premier jour de la formation, la facture acquittée sera remise à ce moment. Sans paiement à temps, le Pôle de Thérapeutes S.A.S se réserve le droit de refuser la présence à la formation du stagiaire. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal pour chaque jour de retard. Le Pôle de Thérapeutes S.A.S. aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Pôle de Thérapeutes S.A.S.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du

■ Effectif et ajournement

devis, que sera à demander à sa charge, que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au Pôle de Thérapeutes S.A.S. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par le Pôle de Thérapeutes S.A.S au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas au Pôle de Thérapeutes S.A.S. au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le **Client** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue, et après accord éventuel de l'**OPCA**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant envoyé par le **Client** ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCA**.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par le Pôle de Thérapeutes S.A.S. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du Pôle de Thérapeutes distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au Pôle de Thérapeutes.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, le Pôle de Thérapeutes se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Dans le cas où un devis est demandé, l'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les bulletins d'inscription et/ou les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au Pôle de Thérapeutes S.A.S. ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le Pôle de Thérapeutes S.A.S. peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Les stagiaires en liste d'attente auront la priorité sur les futures sessions de la même formation : ils devront confirmer leur choix par écrit pour considérer leur inscription effective une fois les nouvelles dates seront proposées.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis peut être adressé en trois exemplaires par le Pôle de Thérapeutes au **Client**, à sa demande. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés au Pôle de Thérapeutes S.A.S. par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal ou e-mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre le Pôle de Thérapeutes S.A.S., l'**OPCA** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

Le Pôle de Thérapeutes ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Pôle de Thérapeutes S.A.S., les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Pôle de Thérapeutes S.A.S.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Pôle de Thérapeutes S.A.S. pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Pôle de Thérapeutes S.A.S. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. Les intervenants ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

Le Pôle de Thérapeutes S.A.S., le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Pôle de Thérapeutes S.A.S. au **Client**.

Le Pôle de Thérapeutes S.A.S. s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par le Pôle de Thérapeutes S.A.S. comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise le Pôle de Thérapeutes S.A.S. à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Enfin, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen photographique ou vidéo lors de travaux pratiques

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du Pôle de Thérapeutes S.A.S.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, le Pôle de Thérapeutes S.A.S. conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

ou de simulations, sauf s'il y a consentement écrit de la part du **stagiaire**. Celui-ci peut demander l'effacement de ces enregistrements par la suite, même s'il a donné son consentement au préalable.

■ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et le Pôle de Thérapeutes S.A.S. à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution de bon sens à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Rouen seront seuls compétents pour régler le litige.